

ger une lutte inégale contre les pêcheurs américains sur ce point même. C'est là, je le prétends une tentative injuste de soutirer des provinces maritimes, au moyen des impôts, une proportion illégitime de revenus.

Relativement à la question du thé, on consomme dans les Provinces maritimes le thé noir presque exclusivement. Tout le monde comprend que sous l'ancien tarif de 15 cts par livre, sur le thé vert et le thé noir, et de 7 cts par livre sur le thé vert et de $3\frac{1}{2}$ cts sur le thé noir, les impôts étaient justement répartis. Le prix du thé noir est moins élevé de 50 c et l'ancien tarif en tenait compte. Aujourd'hui, non-seulement on veut abandonner l'ancien tarif, mais on veut prélever des impôts plus considérables sur le thé noir que sur le thé vert. Le nouveau tarif est de 4 cts sur le thé vert et de 3 cts sur le thé noir. Ainsi la proportion se trouve changée de $\frac{1}{2}$ à $\frac{2}{3}$ sur le thé noir, comparative-ment au thé vert. Le résultat est que l'on paiera un prix plus élevé pour une quantité de thé noir de \$100,00 que pour une quantité de thé vert de la même somme.

Je ne vois pas d'autre but politique au nouveau tarif que celui d'arracher au peuple \$3,000,000. Je le prétends, il n'y a aucune nécessité d'imposer cette taxe ; car je n'hésite pas à dire que si le Gouvernement venait demander des contributions pour les grandes améliorations et entreprises publiques, ce peuple serait prêt à fournir joyeusement les sommes demandées ; mais alors, il faudrait s'y prendre d'une manière bien différente de celle qu'à employée le Ministre des Finances pour atteindre son but. Je le sens, un coup terrible a été porté au crédit du pays. Le commerce a été dérouté, de nouvelles taxes ont été imposées sans nécessité, et j'affirme que la question demande une expression indépendante d'opinion, non-seulement de moi-même, mais de tous les membres de la Chambre.

L'honorable Monsieur reprend son siège au milieu de vifs applaudissements.